



Trop perçu d'indemnités journalières par la CPAM

Par **Simon melanie**, le **15/03/2018** à **12:37**

Bonjour

je suis en arrêt maladie depuis janvier 2017, reconnu en maladie professionnelle depuis juin 2017, ayant repris en mi-temps thérapeutique en octobre 2017 et recheté en janvier 2018, je me suis aperçu depuis février 2018 sur mes relevés d'indemnités journalières que l'on me prélevait des "récupérations d'indu", j'ai donc appelé la CPAM leur demandant "A quoi correspondait cet indu?".

Une semaine après, une personne du service comptabilité de la CPAM m'appelle et me prévient que je dois la somme de 6500 euro pour un trop perçu d'I.J, apparemment l'erreur proviendrait de mon employeur qui auraient envoyer des informations éronnées concernant mes salaires.

que je vais recevoir un courrier m'indiquant la somme exact à rembourser et les explications dites précédemment

J'ai demandé à la CPAM de m'envoyer les attestations de salaires que mon employeur leur avait émis.

depuis, j'ai reçu le courrier de trop perçu et les attestations.

A la lecture de ces attestations, j'ai vraiment des difficultés à comprendre leur façon de procéder dans leur calculs des I.J

d'autant plus que je ne me suis aperçu de rien.

maintenant je dois faire une demande de remise gracieuse partielle ou totale ? de cette dette comment dois procéder ?

quelles personnes peuvent me venir en aide?

merci de pouvoir m'orienter précisément.

cordialement

Par **Visiteur**, le **15/03/2018** à **16:03**

Bonjour,

"d'autant plus que je ne me suis aperçu de rien." faire vos comptes ce n'est visiblement pas votre truc ? 6500€ de trop perçu en quelques mois... Demande de remise ? étalement de remboursement peut être mais remise ? pour quel motif ?